

**Conseil départemental de Maine-et-Loire**  
**Session du 17 mai 2021**  
**Budget supplémentaire 2021**  
**Amendement du groupe l'Anjou en action**

---

**Commission Environnement**

**Amendement présenté par Brigitte Guglielmi**  
**Au nom du groupe l'Anjou en action**

**Compétence 4.2 Eau et rivières**

La gestion des digues, des milieux aquatiques et la prévention des inondations relèvent désormais de la compétence des intercommunalités.

Dans le cadre de sa mission de solidarité territoriale et comme la plupart des autres conseils départementaux, le Département de Maine-et-Loire décide de soutenir ces collectivités en charge de la protection des habitants.

Après aide de l'Etat, les travaux à réaliser en Maine-et-Loire représentent un reste à charge estimé à 4M€ pour les EPCI, répartis selon les mètres linéaires de digues et sans tenir compte des capacités financières inégales des collectivités. Le Département de Maine-et-Loire s'engage à cofinancer ces travaux, à hauteur de 25%.

Cet amendement vise :

- A ouvrir une nouvelle autorisation de programme relative au financement des travaux de renforcement des digues en soutien aux EPCI du Maine-et-Loire, à hauteur d'1M€ sur 3 ans,
- Et à inscrire les crédits nécessaires au financement des premiers travaux, dès 2021, soit 200 000€.

**Dépenses d'investissement 2021 :**

<b>Objet</b>	<b>BS 2021 initial</b>	<b>Modifications crédits</b>	<b>Nouveau BS 2021</b>
Travaux de renforcement des digues	0€	+ 200 000€	200 000€